

Opération tranquillité vacances

- [L'opération tranquillité vacances](#)



L'opération tranquillité vacances

Durant des vacances ou des absences de quelques jours, la Ville propose un dispositif gratuit de surveillance de votre logement (maison ou appartement) par la police municipale sur simple demande. C'est l'opération tranquillité vacances.

Une fois inscrit, les patrouilles présentes sur le terrain surveillent les habitations et leurs alentours pendant la période demandée.

S'ils détectent un potentiel problème, ils contactent les résidents du logement. Plusieurs passages sont effectués par semaine. Au retour, un compte-rendu est remis aux propriétaires.

Inscription

Un [formulaire est disponible en ligne](#) sur l'Espace citoyen ou est disponible à l'Hôtel de Ville au secrétariat de la police municipale. La demande est à faire au moins une semaine avant le départ avec les documents suivants :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile récent

Attention ! Cette surveillance ne devra cependant pas vous dispenser des mesures habituelles de sécurité, notamment :

- Faire relever votre courrier par un voisin ou un proche,
- Ne pas communiquer votre absence sur votre répondeur téléphonique.